

# Sommaire

---

## Fonctionnaires

**Mesmin Comoé signe un partenariat avec une entreprise marocaine de literie**

Fraternité Matin - vendredi 07 février 2020

**Le maire crée une caisse de solidarité pour ses fonctionnaires**

Le Patriote - vendredi 07 février 2020

**Les travailleurs demandent la mise en œuvre diligente du régime**

Le Mandat - vendredi 07 février 2020

**« Nous condamnons cet énième acte d'abus de pouvoir permanent »**

Le Nouveau Réveil - vendredi 07 février 2020

## Politique

**Ouattara présentera son deuxième rapport sur l'Agenda 2063**

Fraternité Matin - vendredi 07 février 2020

**Le rapport remis aux partis politiques et à la société civile pour examen**

Fraternité Matin - vendredi 07 février 2020

**Philippe Légré : «La région est mobilisée pour accueillir le chef du gouvernement avec ferveur»**

Le Patriote - vendredi 07 février 2020

**Soro Guillaume se cache pour demander pardon à Ouattara**

Le Mandat - vendredi 07 février 2020

**Les leçons du procès en appel de Gbagbo et Charles Blé Goudé**

Le Sursaut - vendredi 07 février 2020

**RHDP, PDCI et FPI exposent leurs idées et solutions pour juguler le phénomène**

Le Matin - jeudi 06 février 2020



Mugefci / Le Président du conseil d'administration de la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (Mugef-ci), Mesmin Comoé, a présidé, hier, au Plateau, au siège de ladite mutuelle, la cérémonie de signature d'accord de partenariat liant sa structure à la société Dolidol.

## Mesmin Comoé signe un partenariat avec une entreprise marocaine de literie



Fahim Youssef et le Pca de la Mugef-ci ont paraphé les documents, afférents à cette convention

Le Président du conseil d'administration de la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'État de Côte d'Ivoire (Mugef-ci), Mesmin Comoé, a présidé, hier, au Plateau, au siège de ladite mutuelle, la cérémonie de signature d'accord de partenariat liant sa structure à la société Dolidol. Entreprise marocaine de confection et de distribution de matelas, avec des taies d'oreillers. A cette occasion, le directeur commercial de l'entreprise marocaine, Fahim Youssef et le Pca de la Mugef-ci ont paraphé les documents afférents à cette convention. Dont les closes portent sur 10% de remise au prix d'usine pour tout achat fait, au moyen ou sur présentation de la Carte unique et intelligente, selon le Pca de la Mugef-ci. Fahim Youssef, directeur commercial de l'entreprise, n'a pas manqué d'exprimer sa joie de voir se réaliser ce projet après la signature de cette convention de partenariat.

**ISABELLE SOMIAN**

SANGOUINE / LUTTE CONTRE LES "MARGOUILATS"

## Le maire crée une caisse de solidarité pour ses fonctionnaires



**Le gouvernement canadien octroie près de 2 milliards de FCFA pour l'éducation de plus de 3200 filles**

En nous mettant en mutuelle avec une caisse bien renflouée, beaucoup seront à l'abri de ces usuriers qui nous fatiguent. Nous voulons dire merci au maire pour tout ce qu'il fait pour les fonctionnaires ici dans sa commune et même au-delà, car tous ceux qui sont ici ne sont pas seulement sur le périmètre communal», ont-ils dit.

**JUNIOR OULAI**

Ils étaient plus de 500 fonctionnaires qui ont été reçus par le maire autour d'un repas fraternel, le samedi 1er février, dernier dans la salle polyvalente du foyer. Cette rencontre si sobre que fraternelle a été l'occasion pour Dion Rémi d'échanger avec la grande famille des fonctionnaires. Outre l'aspect partage et retrouvaille, le maire a invité les fonctionnaires à s'organiser pour se mettre à l'abri des usuriers, appelés communément "margouillats". «Cette rencontre est l'occasion, avec votre accord de mettre en place une caisse de solidarité ou une mutuelle pour vous soutenir financièrement. Chaque année, un apport de 500 000 francs CFA vous sera octroyé pour le fonctionnement de cette caisse. Je vous promets que ce sera une tradition et elle commence ce jour avec une enveloppe de 500 000 FCFA», a indiqué Rémi Dion. Poursuivant, le premier magistrat de la commune de Sangouiné, a invité les fonctionnaires à l'aider dans la gestion communale. Une tâche certes difficile mais pas impossible. Faisant cas des derniers événements qui ont secoué la toile et la ville de Sangouiné, Rémi Dion a invité les fonctionnaires et la population à ne pas se détourner de l'essentiel. «J'ai été l'objet de plusieurs insultes, critiques et dénigrements avant mon accession au pouvoir et pendant ma mandature. Comme le dit un adage, les abeilles piquent toujours les fruits mûrs. Et moi Rémi, je suis un fruit mûr du Tonkpi», a-t-il lancé. Heureux de l'initiative du maire de les aider à s'organiser, les enseignants et fonctionnaires n'ont pas manqué de le remercier. «Nous voulons saluer l'esprit d'ouverture de notre maire. Aujourd'hui, nombreux sont nos amis qui ont leurs cartes magnétiques aux mains des "margouillats". Et ce sont eux qui leur dictent leur loi.



Retraite complémentaire par capitalisation

# Les travailleurs demandent la mise en œuvre diligente du régime



Le dialogue sur la mise en œuvre du régime suit son cours

Hier mercredi 05 janvier, s'est tenue une rencontre, au siège de l'institution, entre les responsables de l'Ips-Cgrae et l'ensemble des partenaires sociaux, dans l'optique de discuter sur la mise en œuvre du régime de retraite par capitalisation. Lequel régime été décidé par le gouvernement, en Conseil des ministres du 04 avril 2018, afin d'améliorer les conditions de vie des fonctionnaires et agents de l'Etat à la fin de leurs activités. Cette rencontre ouverte par le Directeur général de l'IpsCgrae, Berté Abdrahamane, a permis de faire le point de l'avancée des discussions entamées dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure. Il a donc été question de faire le bilan de l'état d'avancement de la mise en place du régime de retraite complémentaire des fonctionnaires et agents de l'Etat (RCFAE), décidé à la suite du dialogue social du 7 juin 2019, maintenir le cadre collaboratif construit durant ce dialogue conformément aux recommandations faites avec les parties prenantes, et enfin renforcer l'implication de toutes les parties afin de prendre en compte leurs préoccupations. Le directeur général de l'IpsCgrae, lors de son allocution, a abordé les points suivants: les travaux préparatoires à la mise en œuvre du régime, le cadre réglementaire, la collaboration IPSCgrae et Partenaires sociaux. Les travaux préparatoires indique-t-il, concernant le volet juridique, ont porté sur les formations accordées au personnel de l'IPSCgrae, et sur les échanges techniques avec la Direction de la Solde du ministère auprès du premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Relativement aux échanges avec la Direction de la Solde, ceux-ci ont eu, ajoute-t-il, pour objectif principal d'aborder les conditions de mise en place des différents prélèvements ou précomptes prévus; en l'occurrence la cotisation obligatoire de 5%, les cotisations additionnelles et les versements additionnels libres. Le directeur Général

de l'IPS-Cgrae a assuré que le mécanisme de recouvrement des cotisations obligatoires ne subira aucun changement par rapport au processus actuel de prélèvement, au titre du régime de base. Sur les cotisations additionnelles et versements libres, il a annoncé que, dès lors que le fonctionnaire ou agent de l'Etat manifeste son souhait de cotiser davantage, les équipes de l'IPS-Cgrae, sur la base du mandat signé par l'assuré social, s'adresseront directement à la Solde et à la DRH de son organisme employeur pour la mise en place du précompte. La Solde devra, alors fournir une liste nominative des cotisants afin de permettre une alimentation automatique des comptes cotisants des assurés sociaux. Les échanges qui ont meublé cette rencontre avec les partenaires sociaux, ont permis à ces derniers de réclamer la mise en œuvre diligente du régime, sollicitant le lobbying de Berté Abdrahamane pour accélérer le dossier auprès du gouvernement. Sur la collaboration IPSCgrae et partenaires sociaux, il a été recommandé la création d'une commission paritaire, composée de représentants des partenaires sociaux et de l'IPSCgrae, la tenue de la rencontre annuelle de présentation du bilan des activités liées au fonctionnement du régime, un plan de tournée de sensibilisation avec la contribution et l'appui des partenaires sociaux.

Violation des libertés syndicales Ako Nomel, porte-parole de la COSEFCI

## « Nous condamnons cet énième acte d'abus de pouvoir permanent »



Ako Nomel, porte-parole de la COSEFCI (au centre)

Le Directoire de la Coalition du secteur éducation formation de Côte d'Ivoire (Cosefci) dont 259 membres ont vu leurs salaires suspendus pour fait de grève, a réagi suite à cette atteinte grave des libertés syndicales, hier, au cours d'une conférence de presse animée à yopougon à cet effet. Nomel Ako, porte-parole de la Cosefci « demande au gouvernement que soit reversée l'entièreté des salaires des enseignants suspendus de mai 2019 et de janvier 2020 conformément à l'article 8 de la loi 92-571 du 11 septembre 1992 ». A travers cette conférence, le porteparole de la Cosefci veut ainsi informer l'opinion nationale et internationale sur les dérives jugées totalitaires de la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kandia Camara. Il s'est indigné de cette politique de deux poids deux mesures infligée aux enseignants membres de la Coalition parce que dans le même temps, dix-neuf syndicats d'autres ministères ont observé un arrêt de travail de deux semaines sans connaître des suspensions de salaires. Ako Nomel « condamne, avec la dernière énergie, cet énième acte d'abus de pouvoir permanent sur les enseignants de Côte d'Ivoire. Ces actes sont des violations gravissimes de la Constitution, du code du travail, du statut général de la Fonction publique et des conventions 87 et 98 relatives à la liberté syndicale » a-t-il déploré. Il a rappelé la détermination des enseignants qui « restent résolument attachés à leurs revendications et attendent, par conséquent, le dernier palier des discussions, après Grand Bassam, avec le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, pour des réponses claires ». Il a conclu en remerciant toutes les faitières et organisations syndicales qui ont donné de la voix pour la Cosefci dans cette épreuve et se tient disposé à un front commun pour sauver la liberté syndicale en Côte d'Ivoire.

**JEAN PRISCA**



Union africaine / Le Chef de l'État arrive aujourd'hui à Addis-Abeba. Dans la capitale éthiopienne, il prend part au 33e sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'organisation panafricaine.

## Ouattara présentera son deuxième rapport sur l'Agenda 2063

Mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Ua

### Alassane Ouattara présente son deuxième rapport



• Le Président de la République est attendu aujourd'hui à Addis-Abeba où se tient le 33e sommet de l'organisation P2

Le Président de la République, Alassane Ouattara est attendu, aujourd'hui, à Addis-Abeba. Il prendra part dans la capitale de la République fédérale d'Éthiopie, au 33e sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le thème de cette année pour la grand-messe est : "Faire taire les armes : créer les conditions propices au développement de l'Afrique". Au cours de cette rencontre, le Chef de l'État en sa qualité de champion du suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine présentera son deuxième rapport. Dans son premier rapport présenté en 2019, au cours de la 32e session de la conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, il avait invité les différents États à harmoniser leurs plans de développement pour les intégrer, dans un premier temps, dans celui des Nations unies de 2030, et ensuite, par dizaine d'années jusqu'en 2063. C'est en janvier 2017 que le Chef de l'État avait été désigné par ses pairs comme champion pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de son premier plan décennal 2014-2023. Sur le site de l'Union africaine, on peut lire que l'Agenda 2063 est le schéma et le plan directeur visant à transformer l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. C'est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Il s'agit d'une manifestation concrète de la volonté panafricaine d'union, d'autodétermination, de liberté, de progrès et de prospérité collective poursuivie dans le cadre du panafricanisme et de la renaissance africaine. La genèse de l'Agenda 2063 a été la prise de conscience par les dirigeants africains de la nécessité de recentrer et de redéfinir les priorités du programme de l'Afrique en partant de la lutte contre l'apartheid et de la réalisation de l'indépendance politique du continent qui avait été au centre de l'Organisation de l'unité africaine (Oua), le précurseur de l'Union africaine; et au lieu de

donner la priorité au développement social et économique inclusif, à l'intégration continentale et régionale, à la gouvernance démocratique, à la paix et la sécurité, parmi d'autres questions visant à repositionner l'Afrique pour devenir un acteur dominant sur la scène mondiale. L'Agenda 2063 a été adopté en janvier 2015 lors de la 24e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le 33e sommet des Chefs d'État et de gouvernement qui s'ouvre dimanche pour s'achever lundi, aura à son ordre du jour comme le laisse envisager le thème de la rencontre, de nombreux sujets liés à la sécurité du continent. Il s'agit de la crise en Libye, du terrorisme dans le Sahel et du conflit au Soudan du sud. La rencontre d'Addis-Abeba sera aussi l'occasion pour les leaders du continent de jeter un regard sur la mise en œuvre de la zone libre échange continental. Il sera aussi question de la réforme de l'organisation panafricaine. On connaîtra aussi le nouveau président de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. De bonnes sources, le Président égyptien Abdel Fattah Al Sissi, pourrait passer la main au Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa.

ÉTIENNE ABOUA

Dialogue politique sur le code électoral / Les plateformes Eds, Cdrp et le parti politique Urd ont fait faux bond hier à la signature du rapport final des discussions sur la réforme électorale.

## Le rapport remis aux partis politiques et à la société civile pour examen



Les partis politiques ont reçu les résultats à mi-parcours des discussions sur la réforme électorale. (PH: DR)

Le gouvernement, les entités politiques et les responsables de la société civile étaient à nouveau, hier, à la table de discussions dans le cadre du dialogue politique sur le code électoral. Cette réunion, qui a eu lieu à la salle du conseil du gouvernement à la Primature, était normalement consacrée à la signature du rapport final, après la rencontre de la veille où les résultats des travaux ont été validés par les différentes parties. Mais les plateformes Ensemble pour la démocratie et la souveraineté (Eds), la Coalition pour la démocratie, la réconciliation et la paix (Cdrp) et le parti politique Union républicaine pour la démocratie (Urd) n'ont pas répondu à l'appel. Le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, Sidiki Diakitè, sous l'autorité du ministre d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, président de cette séance, a expliqué les raisons invoquées par les leaders de ces structures pour justifier leur absence. « Au cours des différentes séances plénières de cadrage de ce dialogue politique, il a été convenu qu'à l'issue des séances plénières et de comités restreints de haut niveau que deux séances plénières, l'une consacrée à la validation des résultats des travaux et l'autre consacrée à la signature du rapport final, puissent mettre fin au déroulement de nos travaux. A l'issue des échanges d'hier (mercredi, Ndlr), nous sommes convenus ensemble que les documents relatifs aux résultats des travaux soient mis à votre disposition avant la rencontre de ce jour pour permettre aux uns et aux autres de s'assurer de la prise en compte de toutes les propositions ou des points abordés. Malheureusement, cela n'a pas été possible », a-t-il fait savoir. Puis de préciser

: « Un certain nombre d'entités politiques, notamment Eds, Cdrp et Urd, nous ont donc saisi par courrier ce matin (hier, Ndlr) pour nous exprimer leur souhait effectif de prendre part à la cérémonie de signature. Ils ont relevé cependant que les documents qui devaient être mis à disposition et n'ayant pu les faire examiner au sein de leurs formations politiques avant signature, ils souhaitaient que la rencontre de ce soir puisse être reportée pour leur permettre de parcourir le document avant de procéder à sa signature. Ils ont donc souhaité que nous puissions nous entendre sur une nouvelle date pour la signature des documents ». Le ministre Sidiki Diakitè a indiqué qu'après réception du courrier émis par les entités concernées, elles ont répondu qu'il ne s'agit pas d'un refus, mais d'une requête formulée pour un report. Sur ces faits, le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a déclaré que le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, a suggéré, pour demeurer dans l'esprit du dialogue politique qui est la recherche du consensus, que la séance de l'après-midi d'hier soit consacrée à la remise des documents proposés à signature afin que tous puissent prendre connaissance de leur contenu. Il a donc informé l'assistance qu'une nouvelle date sera proposée dans le courant de la semaine prochaine pour la séance finale de signature de ces documents. Les résultats des travaux ont donc été distribués aux partis politiques et aux membres de la société civile présents à cette réunion qui a duré moins de 45 minutes. **Faux bond ou boycott ?**

Faux bond ou boycott ? Les formations politiques présentes à la rencontre d'hier ont qualifié "d'attitude méprisante" l'absence des plateformes Eds, Cdrp et Urd. Gnanzi Guéla Anicet, le président de l'Union démocratique et citoyenne ( Udcy) y a vu une volonté de boycott. « Je pense que leur attitude est un manque de respect », s'est-il indigné. Il a invité le gouvernement à promettre qu'il prendra toutes les dispositions afin que les concernés soient à la prochaine séance. Reine Gadeau Lydie, présidente de l'Union pour la démocratie et la république (Udr) a abondé dans son sens. Pour elle, le report de cette réunion, en raison de la non présence de ces plateformes, est « un manque de respect pour les autres formations politiques qui ont pris part aux rencontres de ce dialogue politique ». Zaddy Djédjé de l'Alliance des Ivoiriens pour la démocratie a, lui, déclaré que le fait que le gouvernement ait cédé aux "caprices" des responsables de ces partis le conforte dans l'idée que les autorités les considèrent en réalité comme " l'opposition significative" de

## Les premières conclusions remises aux partis et à la société civile <sup>P3</sup>

---

la Côte d'Ivoire. Il trouve cela « dommage ». Le ministre d'État, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, a demandé aux uns et aux autres d'être tolérants et de faire des efforts pour accepter cette situation, afin de laisser une chance au dialogue politique d'aboutir.

**KANATÉ MAMADOU**

VISITE DE TRAVAIL DU PREMIER MINISTRE DANS LE GBÔKLÊ / Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly sera dans la région du Gbôklê du 13 au 15 février prochain pour une visite de travail.

## Philippe Légré : «La région est mobilisée pour accueillir le chef du gouvernement avec ferveur»



*Le président du Conseil régional du Gbôklê, Philippe Légré, a invité ses parents à réserver un accueil chaleureux à l'hôte de marque*

terrain afin de faire sortir massivement les populations pour dire au gouvernement et au chef de l'Etat, Alassane Ouattara, que le Gbôklê est engagé à leur côté pour le développement de la Côte d'Ivoire. «Nous devons marquer notre adhésion totale au développement. Mettons de côté nos querelles, nos intérêts personnels pour le développement de notre région. Les batailles politiques ne nous ont rien apporté. Il faut donc tourner la page », a-t-il recommandé. Le président du comité d'organisation, le député de Sassandra Fégbô Basile, a souligné que cette visite n'a pas de couleur politique et doit mobiliser tous les filles et fils du Gbôklê. C'est pourquoi, il a demandé aux cadres de s'inscrire dans les différentes commissions afin de faire de la visite du Premier ministre un succès. «Chacun doit apporter sa contribution. Car, il s'agit de s'engager pour le développement de notre région », a-t-il galvanisé.

LACINA OUATTARA

Le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly sera dans la région du Gbôklê du 13 au 15 février prochain pour une visite de travail. L'information a été donnée mardi dernier aux élus, cadres et populations par le président du conseil régional, Philippe Légré. Entouré de la secrétaire générale du gouvernement, Atté Eliane Bimanagbo, fille de la région, du préfet de région, préfet du département de Sassandra, Coulibaly Lamine, le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Transports chargé des affaires maritimes a annoncé à ses parents que le chef du gouvernement arrive avec plusieurs actions et projets de développement dans ses valises. C'est pourquoi, il a exhorté les uns et les autres à la mobilisation pour réserver un séjour agréable à l'hôte de marque. Par ailleurs, a-t-il indiqué, le travail de mobilisation a déjà été engagé dans les villes et villages de la région. «Le Premier ministre vient nous rendre visite avec des projets de développement. Cette visite est une chance pour nous. Car, elle va booster notre développement. Nous étions dans l'ornière, aujourd'hui nous avons pris notre envol sur le chemin du développement et plus rien ne doit nous arrêter. Toute la région est donc mobilisée pour accueillir le Premier ministre avec enthousiasme, chaleur et ferveur », a-t-il dit. En tous cas, il a invité les élus et cadres à investir le



Après avoir dénigré le Chef de l'Etat ivoirien / Voici le médiateur qu'il dépêche

## Soro Guillaume se cache pour demander pardon à Ouattara

APRÈS AVOIR  
DÉNIGRÉ OUATTARA

Soro se cache  
pour demander  
pardon



**Faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international, le président du GPS, Guillaume Kigbafory Soro, est aujourd'hui un homme seul, et son avenir politique se trouve bien hypothéqué. D'où ses dernières tentatives de rapprochement au président de la République.**

Malgré les campagnes de dénigrement faits à son encontre par l'ancien secrétaire général du Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), le Chef de l'Etat n'a jamais caché son amour filial pour celui-ci. Sur le perron de l'Elysée en Février 2019, à l'issue d'un tête-à-tête avec le Président Français Emmanuel Macron, le Chef de l'Etat ivoirien a laissé entendre à la presse : « Soro est un fils. Quelque fois, certains fils sont un peu rebelles, il faut leur laisser le temps de s'assagir », s'est-il convaincu. Avec du recul, les faits semblent donner entièrement raison au président du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP). En effet, selon le bimensuel français, la Lettre du Continent, Guillaume Soro qui séjourne actuellement en Europe où il s'est exilé, fait le pied de grue à la porte de l'ancien président Français, Nicolas Sarkozy, pour tenter de plaider sa cause auprès du Président Ouattara. « Très critique à l'endroit d'Emmanuel Macron, l'ex-président de l'Assemblée nationale Guillaume

Soro cherche depuis plusieurs semaines, sans succès jusqu'à maintenant, à rencontrer l'ancien président Français Nicolas Sarkozy. Ce dernier est toujours très proche d'Alassane Ouattara, avec lequel il continue d'échanger régulièrement », révèle le confrère. Ajoutant que lors de l'exil du Président ivoirien en France, au début des années 2000, Nicolas Sarkozy avait été l'un de ses principaux soutiens. « Il (Ndrl ; Sarkozy) est aujourd'hui positionné pour jouer le rôle de médiateur entre Alassane Ouattara et Guillaume Soro, mais n'agira que si le Chef de l'Etat ivoirien le mandate », précise la Lettre du Continent dans sa livraison N°817 du 5 Février 2020.

**Le choix du dénigrement** Il faut noter que c'est début février 2019 que Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, qui s'était toujours opposé à la naissance du RHDP, avait annoncé sa démission de son poste lors d'une session extraordinaire, en présence de 245 députés sur 252. Puis, huit mois après la création du « Comité politique », Guillaume Soro ne s'est pas encombéré de fioritures pour lancer le 12 octobre 2019 en Espagne un nouveau mouvement citoyen, appelé "Génération et peuples solidaires" (GPS). « La naissance de ce mouvement citoyen et politique fédèrera tous les mouvements soroïstes en un et nous allons nous mettre en ordre de bataille », a-t-il précisé à Valence (Espagne) lors d'une rencontre dénommée "Crush party". Malheureusement, cette rencontre d'échanges va devenir désormais pour le candidat déclaré à la Présidence 2020, une tribune visant à dénigrer les plus hautes autorités de la Côte d'Ivoire. Surtout, depuis qu'il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour "tentative d'atteinte à l'autorité de l'Etat et à l'intégrité du territoire national, détournement de deniers publics, recel et blanchiment de capitaux portant sur la somme de 1,5 milliard de francs CFA". D'abord, c'est la conseillère juridique du président du GPS, Affoussiata Mamba-Lamine, qui a cru bon de noircir le chef de l'Etat. Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, celle-ci tente de disculper son mentor sur sa tentative de déstabilisation des institutions de la République en accusant, à mots couverts, le président du RHDP. « En ce qui concerne l'accusation fallacieuse de déstabilisation qui reposerait sur un enregistrement audio, M. Guillaume Soro tient à rassurer les Ivoiriens qu'il ne reconnaît qu'une seule déstabilisation, celle du 19 septembre 2002 pour le compte de l'actuel Président de la République, Alassane Ouattara. Ce pourquoi d'ailleurs, il continue de demander pardon au peuple souverain de Côte d'Ivoire », a-t-elle déclaré. Mais les ivoiriens ne sont pas dupes. Dans son ouvrage « Pourquoi je suis devenu rebelle, la Côte d'Ivoire au bord du gouffre »,



Guillaume Soro se ressaisit et cherche à se rapprocher de Ouattara, par la médiation de Nicolas Sarkozy

paru aux éditions Hachette littéraire en 2005, Guillaume Soro, a éclairé sur les motivations qui l'on conduit à prendre les armes contre le fragile processus démocratique naissant dans son pays.

Soro doit assumer la rébellion L'une d'elles est l'ivoirité, ce concept qui a conduit à l'exclusion d'une partie des ivoiriens ; notamment ceux du Nord. Alassane Ouattara n'avait rien à voir dans son choix de prendre les armes contre la République. Ensuite, Guillaume Soro est revenu à la charge. Le 28 janvier 2020, à Paris, au cours d'une rencontre avec la presse en présence de ses avocats, l'enfant de Kofiplé a accusé le Président Ouattara de l'avoir trahi. « La première promesse, c'était que, s'il (Ndlr ; Ouattara) gagnait l'élection présidentielle, je devais être son Premier ministre pour un mandat de 5 ans. Il a été suffisamment intelligent pour me bernier et raccourcir ce mandat-là à 11 mois », a révélé Guillaume Soro. Ajoutant que la deuxième trahison a consisté à faire de lui, le numéro deux de son parti le RDR. « D'ailleurs, le poste de vice-président du RDR créé en 2008 était réservé à ma personne dès que je finissais ma mission à la tête du gouvernement », a-t-il poursuivi avant de jeter un pavé dans la marre, en ces termes : « Troisièmement, il devrait faire deux mandats et je devrais lui succéder comme cela a été fait au Mali entre Alpha Oumar Konaré et Amadou Toumani Touré ». Mais, là encore, la mayonnaise n'a pas pris. En marge des échanges de vœux entre le Chef de l'Etat et la presse, le 29 janvier dernier, le Porte-parole du Gouvernement, Sidi Tiémoko Touré a apporté une réponse cinglante au président du GPS, relativement à cette prétendue promesse. «A ce sujet, j'aimerais simplement vous rappeler une phrase du Président Alassane Ouattara prononcée en 2011. Il disait ceci : « je ne dois rien à personne, sauf aux Ivoiriens qui m'ont élu ». Il faut que cela soit bien clair, le Président de la République a pris des engagements uniquement vis-à-vis du peuple ivoirien ! Tout discours contraire serait pure affabulation!» a-t-il rappelé. Après avoir tenté, sans succès, de diaboliser le régime d'Abidjan de l'extérieur, Guillaume Soro se rend à l'évidence. Se rapprocher de son père pour se mettre à l'abri. Et c'est dans les rangs de ses amitiés qu'il est en train de fouiller pour se faire pardonner. Espérons qu'il ne soit pas trop tard pour le "fils un peu rebelle".

## G. DE GNAMIEN



Le Juge président de la Chambre d'Appel de la CPI a mis fin à l'audience du jour.

## Les leçons du procès en appel de Gbagbo et Charles Blé Goudé



Le Juge président de la Chambre d'Appel de la CPI a mis fin à l'audience du jour. Le Procureur, la Représentante légale des victimes, et les conseils du Président Laurent Gbagbo et de Charles Blé GOUDE devront verser des écrits au Greffe de la CPI d'ici demain 16 heures. Après quoi, les juges délibéreront et donneront la date du prononcé de leur décision (Arrêt). Les Défenses de l'ex-président ivoirien et de son dernier ministre de la Jeunesse ont tenté littéralement de démonter les arguments de l'Accusation, se prêtant, par intermittence aux questions d'éclairage des juges de la Chambre d'appel. Me Emmanuel Altit, Me Jennifer Naouri et Me Jacobs ont recouru à plusieurs références pour remettre formellement en cause l'arrêt du 1er février 2020 de la Chambre qui maintient en liberté sous condition hors du pays, les deux ex-dirigeants ivoiriens. Le professeur Jacobs, qui a tenu principalement le crachoir pendant une vingtaine de minutes pour le compte de la Défense de l'ancien tenant du pouvoir en Côte d'Ivoire, s'est engagé dans une démonstration juridique pour convaincre les juges de la Chambre de l'absence de dispositions pouvant fonder le maintien des restrictions imposées à son client acquitté devant la Chambre préliminaire. Selon lui, les articles du Statuts de Rome et les règles du règlement cités dans la décision rendue en février 2019 par la Chambre d'appel ne permettaient pas de justifier l'imposition de restrictions à une personne acquittée. Mieux, ajoute-t-il, « nous n'avions pas connaissance des dispositions que vous alliez utiliser lors du débat précédant la décision. Donc, le fait que notre position de principe n'ait pas varié ne veut pas dire que nous ne puissions pas soulever des questions précises qui émergent de votre décision en terme de raisonnement ou d'erreur de droit ou de fait, selon nous ». Me Jacob va droit au but et évoque une injustice envers son client et une erreur de raisonnement à corriger. Il revient sur la requête introduite par la Défense le 17 octobre 2019 dans laquelle il est évoqué que d'un point de vue juridique, il y avait manifestement une absence de fondement au maintien en liberté sous condition de Laurent Gbagbo et Blé Goudé. L'Accusation conduite par M. Galmetzer ne baisse pas prise. Les collaborateurs de Fatou Bensouda sont restés dans leur logique. Pour eux, il est hors de question d'envisager une reconsidération de l'arrêt rendu le 1er février 2019, car,

souligne M. Galmetzer, il existe d'autres procédures qui permettent à la Chambre d'appel de revoir son arrêt du 1er février 2019. « Il n'est pas nécessaire de réexaminer et de révoquer les conditions de mise en liberté fixées dans votre arrêt l'année dernière pour une autre raison. Parce que depuis le 1er février 2019, rien n'a changé. Il n'y a pas eu de changement de circonstance ni pour M. Gbagbo ni pour M. Blé Goudé. Rien n'est arrivé qui aurait une incidence sur la conclusion tirée par la Chambre d'appel qu'une mise en liberté conditionnelle est nécessaire pour garantir qu'il ne prenne pas la fuite et pour garantir leur comparution devant la Cour ». En outre, souligne l'Accusation, il n'y a pas eu de changement dans la position du procureur en ce qui concerne le recours demandé dans son appel. Mieux, révèle M. Galmetzer, le procureur a l'intention de poursuivre la procédure contre M. Gbagbo et M. Blé Goudé. « Ce qui signifie que si son appel devait à aboutir, le Procureur a bien l'intention de rejuger M. Gbagbo et M. Blé Goudé », a-t-il laissé entendre. Prévu pour durer deux jours, le procès en appel de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé s'est finalement tenu en une journée. En effet, selon Me Claver N'dry joint depuis la Haye par KOACI ce soir, l'audience du jour a marqué la fin de l'audience en ce qui concerne la reconsidération de la décision du 1er février 2019. Ladite décision imposait des mesures restrictives à la liberté des accusés pourtant acquittés. « Nous n'avons pas pu parler (...). Le procès a pris fin. En ce qui concerne les observations écrites que déposeront demain (Vendredi, ndlr) les parties, elle concerne une autre question de l'affaire », a confié le membre du Conseil de l'ex-Président des jeunes patriotes. Quant au verdict prononcé par les juges de la Cour d'appel, il sera connu en temps voulu, a révélé l'avocat.



Lutte contre les violences électorales / La télévision ivoirienne 1ere chaîne a organisé mardi la première émission sur les débats politiques pour informer, sensibiliser, éduquer et préparer les populations à considérer le scrutin présidentiel d'octobre 2020, comme une des disciplines du jeu démocratique dans lequel l'enjeu ne doit pas tuer le jeu.

## RHDP, PDCI et FPI exposent leurs idées et solutions pour juguler le phénomène



La ministre Goudou Raymonde et le Secrétaire d'Etat Epiphane Zoro Bi pour le compte du RHDP, le député Dibai du PDCI et le vice président du FPI Kouakou Kra étaient sur le plateau de RTI 1 mardi dernier.

La télévision ivoirienne 1ere chaîne a organisé mardi la première émission sur les débats politiques pour informer, sensibiliser, éduquer et préparer les populations à considérer le scrutin présidentiel d'octobre 2020, comme une des disciplines du jeu démocratique dans lequel l'enjeu ne doit pas tuer le jeu. Donc l'esprit civique qui dispose chacun de citoyen à accepter les résultats des urnes et à faire des réclamations conformément aux voies légales prescrites par le code ou la loi électorale. Suffisamment instruits par les expériences du passé et notamment la crise postélectorale de 2011 en Côte d'Ivoire, les responsables de la Radiotélévision ivoirienne, avec leur tête Fousséni Dembelé, le Directeur général, ont décidé d'attaquer le mal à la racine en convoquant des personnalités du parti au pouvoir le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et du Front Populaire ivoirien (PFI) du président Pascal Affi N'guessan, à se prononcer sur les conditions d'une élection apaisée, entre d'autres termes quelles sont les idées et solutions du pouvoir et de l'opposition pour espérer aller en octobre 2020, avec confiance à un scrutin présidentiel sans violence électorale et dans le respect des décisions des organes électoraux ? Thomas Ebangnitchie, le modérateur de ce premier débat qui mettait les ministres Raymonde Goudou Coffie et Epiphane Zoro Bi, membres du Conseil politique du RHDP face à Ameda Dibahi Dodo,

membre du Bureau politique du PDCI et député de Iboghué et Kouakou Kra, vice-président du FPI chargé des élections, a amené ses invités sur ce qui structurellement constitue les germes de suspicion et de la violence électorale. Notamment sur le caractère opportun ou opportuniste des changements des règles du jeu, sur l'indépendance et l'autonomie de la CEI, comme gage de crédibilité, et sur la récurrence des cas de fraude pour chaque scrutin et la phobie de l'alternance pour les tenants du pouvoir. Au cœur de ces quatre grandes thématiques, de façon spécifique les préoccupations ont porté sur le découpage électoral, le cautionnement, toujours en hausse, le parrainage, l'autonomie administrative, financière de la CEI, la « transhumance » des électeurs, la proclamation tardive des résultats. La révision de la Constitution semble frappée de suspicion parce qu'elle intervient en année électorale et à quelques mois du scrutin présidentiel d'octobre 2020. Elle pourrait cacher pour l'opposition des desseins inavoués comme la mise hors compétition de certains poids lourds de la politique ivoirienne. Elle ne paraît pas stratégique car il faut mettre l'environnement électoral en conformité avec la loi. De ce fait même si le code électoral est au cœur des discussions du dialogue politique, il faut se donner le temps de voir puis d'analyser le contenu du texte de révision qu'en-tend proposer le Président de la République, avant de blâmer son intention, lui qui pourtant a donné des gages pour un scrutin apaisé. Le cautionnement sans cesse à la hausse, de 20 millions en 1990 et 100 millions en 2015 contre 200 millions projetés pour 2020, n'a d'autre objectif pour l'opposition que d'installer une bourgeoisie au pouvoir et d'éliminer les candidats de l'opposition qui n'ont pas les moyens de l'Etat. La présidentielle, rappelle le RHDP est l'histoire entre un homme et un peuple et tout candidat à ce scrutin est porté par une formation politique ou un groupe d'intérêt. Ce sont ces deux entités entre tant d'autres qui s'acquittent généralement et traditionnellement du cautionnement de leur candidat. Pourquoi, devrait-on admettre des candidatures fantaisistes pour un scrutin aussi sérieux que la présidentielle se demande le pouvoir ? Qui avec l'opposition s'accordent sur le parrainage. Seulement il

faudra en temps utiles choisir entre le parrainage citoyen ou des élus ? La question de l'indépendance et de l'Autonomie de la CEI constituera toujours une pierre d'achoppement parce que le sujet de la représentativité est diversement interprété. Tant au niveau du bureau, de la Commission centrale que des commissions locales de la CEI. L'opposition dénonce la sur représentativité du pouvoir à ces différents niveaux quand le RHDP met en avant les conséquences de la politique de la chaise vide pratiquée par certains partis et brandit la caution juridique de la Cour Africaine des Droits de l'Homme qui a reconnu la conformité de la CEI avec les standards internationaux. A la lumière de cette première émission des débats politiques, il ressort que les différentes de points de vue peuvent trouver des réponses dans le cadre du dialogue politique qui a cours, d'autant que le pouvoir et l'opposition savent que, comme l'a enseigné Felix Houphouët- Boigny : « Il n'ya d'intérêt plus grand au-dessus de l'intérêt national ». Et la Côte d'Ivoire est un bien commun que tous les Ivoiriens doivent préserver quels que soient leur position et statut du moment.